



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100042

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 798
N/REF : 5/10/2025 0H04 C:000280 I:06063
V/REF : Contrat N°000798 du 11/04/1989

SDC 'Le Navarre'
C/O ORALIA BAGNERES LEPINE
99, RUE DUGUESCLIN
69458 LYON CEDEX 06

IMMEUBLE : LE NAVARRE
78/80, RUE SULLY
64/68, RUE BOILEAU
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 02 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°80 SULLY - GAINES DE VENTILATION MECANQUES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme A. QUINONES

NETTOYAGE RAMONAGE 3 GAINES DE VENTILATION
LYONNAISE D'HYGIENE procedera aux operations suivantes :
- nettoyage et ramonage de 3 gaines verticales V.M.C.
de 5 niveaux : 1 intervention annuelle.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Octobre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/10/2025

Prix de base du contrat : 62,13

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100042

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	RAMONAGE DE 3 GAINES DE VENTILATION DE	1/AN	85,80	85,80
TOTAL H.T.				85,80
T.V.A. a 10,00%				8,58
TOTAL T.T.C.En EURO				94,38

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.